MODÈLE DE RÉSOLUTION À FAIRE ADOPTER PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du centre de la petite enfance

Tenue le , à laquelle il y avait quorum.

CONSIDÉRANT QUE le jeu est fondamental et non optionnel pour le jeune enfant et qu'il a un impact sur toutes les sphères de son développement;

CONSIDÉRANT QUE les centres de la petite enfance sont des environnements physiques et humains qui reconnaissent la valeur exceptionnelle du jeu, qui favorisent une approche centrée sur le développement global de l'enfant et le respect de ses stratégies naturelles d'apprentissage comme le jeu, la découverte et l'expérimentation;

Sur proposition dument faite et appuyée, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER la *Charte du droit sur le jeu* et de soutenir les initiatives qui assureront son application au CPE _____.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

DATE

_____

Secrétaire

Une fois la résolution adoptée, merci d'en faire parvenir une copie au RCPEM par courriel à communications@rcpem.com